



0. La séance est ouverte à 19h10

Le président Philippe Cottet salue et remercie la présence de M. le Syndic Grégoire Junod et du chef de l'urbanisme de la Commune de Lausanne M. Julien Guerin.

Les représentants de la Commune de Romanel, Messieurs Daniel Crot et Denis Favre, sont excusés.

1. Liste de présence

La liste de présence circule.

Présents : 36 personnes et 2 invités

Excusés : 16 membres

2. Admissions-démotions

Aucune admission.

La société prend acte de la démission de Mme Anne-Marie Berset.

3. Acceptation du P.V. de l'assemblée générale 2019

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2019, que chaque membre a reçu, est accepté à l'unanimité.

4. Rapport d'activité du président

Le rapport du président concernant l'année 2019 est joint au procès-verbal.

5. Présentation des comptes

La caissière de la société, Mme Claire-Lise Hafner, commente les comptes 2019 et annonce un solde négatif de Frs. 1114.75 et une fortune au 31 décembre 2019 de Frs. 9987.50.

A noter que le solde négatif est principalement dû à la visite organisée de l'ECA.

La société compte à fin 2019, 110 membres dont 24 individuels, 33 couples et 20 sociétés.

6. Rapport des vérificateurs.

Le rapport des vérificateurs de comptes est lu par M Christian Kolly qui propose d'approuver les comptes et de donner décharge au comité pour sa gestion.

Les vérificateurs ont constaté qu'une part importante des charges annuelles (Frs. 854.90) est destinée à la maintenance du site internet (www.vernand.org). Ces charges sont récurrentes et pèsent lourdement sur les comptes de la société. De plus, le site ne fonctionne pas optimalement, notamment sur les mobiles.

Il est demandé au comité d'analyser la pertinence du maintien de ce site. Une variante bien plus économique serait d'utiliser le site existant de l'union des sociétés de développement de Lausanne dans lequel nous sommes déjà présents et qui a déjà les mêmes rubriques que notre site pour un coût compris dans notre cotisation.

En réponse, le comité informe que cette problématique a été soulevée à l'interne et que des solutions sont à l'étude, afin de proposer au plus tard à la prochaine AG une nouvelle approche du site internet.

A noter que si effectivement le site de l'USDL propose une page à chaque société, le référencement ne se fait pas depuis une adresse propre comme c'est le cas avec www.vernand.org

Les vérificateurs des comptes pour l'exercice 2020 seront MM. Georges Baudat et Jean-Daniel Pfister ainsi que M. Jean-François Borgeaud en qualité de suppléant.

7. Membres du comité

Pas de demande d'adhésion ni de démission, le comité reste en place et est ainsi composé de Philippe Cottet (Président), Xavier Jobin (Vice-président), Claire-Lise Hafner (Caissière), Christophe Grivel (Secrétaire), Claude Bonvin, Blaise Christen, Xavier Cid et Hervé Kaufmann.

8. Divers

M. Jean-Michel Martin prend la parole pour dénoncer la problématique de la route reliant Vernand-Dessus au Mont-sur-Lausanne. Il dresse un bref historique de l'augmentation du trafic depuis la Z.I de Budron depuis 1990. Malgré les différentes demandes à la ville pour une prise de position et les quelques mesures réalisées (gendarmes couchés), ce tronçon est aujourd'hui un passage obligé de tous les pendulaires et n'est plus adapté au trafic motorisé. Les utilisateurs du poumon vert que représente cette forêt pour la Ville de Lausanne y sont en danger. Il faut donc prendre en compte l'alerte des riverains et agir avant qu'un accident grave ne se produise.

Pourquoi ne pas prendre exemple sur la Route de Sauvabelin (vitesse autorisée réduite et passages piétons) ou celle du Chalet-à-Gobet (passage piétons) ?

Philippe Cottet remercie M. Martin pour son intervention et est évidemment d'accord que des mesures devraient être prises. Les démarches entreprises pour mieux indiquer aux poids lourds l'interdiction de circulation sur cette route va déjà dans ce sens. Le comité se penchera sur cette question.

M. Denis Pache revient sur le problème de la Pétause. Effectivement des études et quelques mesures mineures ont été entreprises, mais presque rien n'a été fait depuis une année et demie. Le terrain commence à s'affaisser et la situation pourrait empirer.

Philippe Cottet explique qu'effectivement M. Hildbrant a donné des réponses, mais la concrétisation des mesures d'assainissement annoncées n'avance pas assez vite. Le comité a prévu de suivre ce dossier.

9. Invités :

M. Grégoire Junod, syndic de lausanne et M. Julien Guérin, chef du service de l'urbanisme.

M. le Syndic précise que les points soulevés lors de la séance seront analysés et suivis par des réponses techniques dans les meilleurs délais. Appuyé par la volonté de la Commune d'augmenter ses rapports avec Vernand.

Au départ la zone de Vernand était un site de développement stratégique de la ville. Projet initial de 13'000 habitants. Finalement la nouvelle LAT est un changement brutal. Mais peut-être pas si mauvais pour Vernand ?

La mise à jour du PGA est un processus engagé dans le plan directeur communal. Le secteur de Vernand poursuit le même objectif de développement que les communes. Avec les mêmes règles et contraintes liées à la LAT. La densification de la commune de Lausanne va donc se porter essentiellement dans le périmètre compact de la ville.

Les enjeux climatiques et leurs ressentis dans la ville (pollutions, chaleur) passent aussi par la densification des centres villes et la préservation des sites naturels et de leur biodiversité.

La Commune de Lausanne va donc concentrer ses efforts sur la ville, notamment par la création de nouveaux logements dans les terrains libres du périmètre compact (quartiers des Plaines-du-Loup, près-de-Vidy, Sébeillon et Sévelin) tout en préservant les zones artisanales.

Ces nouveaux quartiers seront aussi desservis par la création et le renforcement de l'offre en transports publics.

L'objectif est d'éviter absolument les densifications sauvages et protéger le patrimoine par un développement concerté des quartiers et la préservation des sites.

Un mot sur les finances de la Ville.

Une dette importante qui est en partie à imputer au statut de « ville-centre ». Statut qui pour Vaud n'est pas aussi bien réglé que dans d'autres cantons.

En effet une ville-centre sert de vecteur de développement important pour un canton. Un protocole d'accords est nécessaire pour rééquilibrer l'ensemble des finances au profit des communes.

En regard à la situation du début mois de mars, plusieurs éléments auraient dû permettre de revenir à de meilleurs comptes, voir même des comptes 2020 équilibrés. D'autant que la dette par habitants est en diminution depuis 5 ans.

Mais le Covid-19 a tout changé, engendrant moins de recettes (tourisme, congrès, taxes sur le divertissement,) et plus de dépenses (aides aux commerçants, à la culture, aux sports notamment)

En conclusion, les perspectives pour les 3 prochaines années sont donc difficiles à prévoir et l'on va au-devant de grosses difficultés avec des enjeux de relance économique, de transports et d'écologie à intégrer.

M. Guérin prend la parole pour présenter le développement urbanistique de Vernand.

Les dernières années ont vu le passage d'un projet très important à une stratégie de conservation de l'existant.

En résumé :

2012 : PDL entre Romanel et Bel-Air prévoyait env. 13'000 nouveaux habitants/emplois.

Ce qui est maintenant totalement déraisonnable avec la nouvelle LAT.

2018 : LAT et prise de conscience de l'importance des zones d'activités et de la difficulté d'en créer de nouvelles. Ce qui a conduit à la révision de l'ensemble de la zone.

En effet, hors périmètre compact la réserve de croissance autorisée est très faible. D'ici 2022 cette croissance devra être adaptée aux zones à bâtir.

2019 : nouvelle vision directrice ZI/ZA (zones industrielles / artisanales)

Analyse du potentiel (parc d'activité, droits à bâtir), préservation des activités existantes, limiter le commercial et renforcer la centralité (halte LEB)

Renforcer également l'infrastructure routière (par ex : le barreau de Fontany).

La suite des études prévoit la définition précise des affectations en vue d'une mise à l'enquête publique en 2021. A noter que la zone de Vernand ne sera pas forcément dans ce dossier.

Les impacts sur la mobilité et les transports publics seront :

Le développement, en cours, de la ligne du LEB (fréquences, sécurisation et tunnel)

La création de la ligne 54 depuis Renens

L'Annulation de la ligne prévue depuis la Blécherette qui était envisagée pour la desserte du projet initial de 13'000 hab/emplois.

Sur ce dernier point, la question est posée si quelque chose est prévu pour remplacer la ligne depuis la Blécherette, car il y a tout de même une forte augmentation constatée de voitures sur cet axe depuis quelques années.

Réponse de M. Guérin

Effectivement, ceci peut sembler paradoxale de supprimer des lignes de transports publics dans les circonstances actuelles, mais la rentabilité n'est plus assurée avec l'abandon du développement du quartier. A voir si l'arrivée du M3 changera cette donnée ?

Aucune autre question n'est soulevée, les orateurs sont remerciés et l'assemblée se termine à 20h30.

Pour le PV / Christophe Grivel, 31 Juillet 2020